



# Les Avanchets

Commune de Vernier, canton de Genève

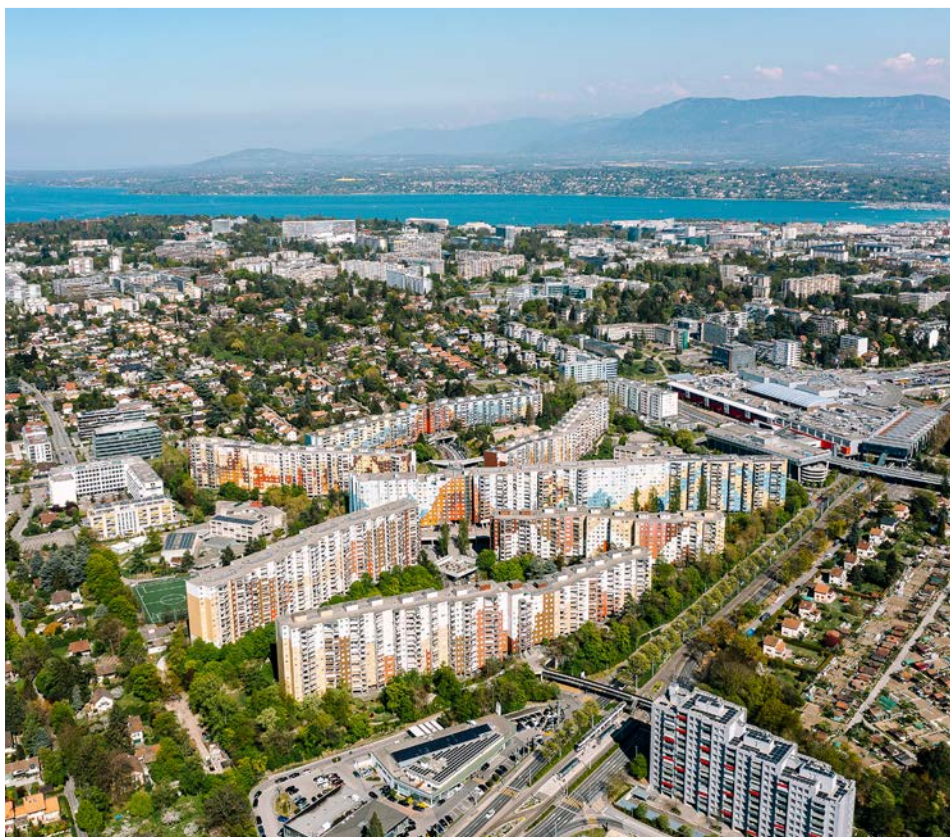
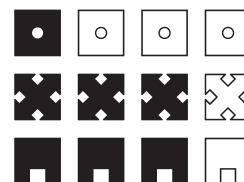


Photo aérienne david&kathrin, 2021, © OFC Berne

La cité des Avanchets, bâtie dans les années 1970 en réponse à la crise du logement, constitue une des réalisations les plus abouties de la période des Trente Glorieuses en Suisse. Emblématique de l'assimilation des expériences passées en matière de production de masse, elle annonce en même temps le déclin des grands ensembles. L'importance nationale des Avanchets tient autant à la conception de valeur des espaces extérieurs – sculptés en un paysage vallonné richement aménagé et résultant de réflexions poussées sur la disposition des réseaux motorisé et piéton, le choix et l'implantation de la végétation et ceux du mobilier urbain – qu'à un plan masse inédit atteignant des degrés de densité d'habitat et de compacité rarement égalés.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la culture OFC



De plus amples informations sont disponibles sous [map.geo.admin.ch](https://map.geo.admin.ch). La documentation photographique complète est uniquement accessible en ligne.

# Légende des éléments graphiques

## Inventaire

### Catégorie d'agglomération





 Ville	 Village urbanisé	 Hameau
 Petite ville, bourg	 Village	 Cas particulier

## Site construit

### Qualités

	<b>Qualités de situation</b> Valeur topographique et degré d'urbanisation du site
	<b>Qualités spatiales</b> Valeur spatiale intrinsèque à chaque partie de site et intensité des relations spatiales entre les différentes parties de site
	<b>Qualités historico-architecturales</b> Valeur historico-architecturale des différentes parties de site et lisibilité des phases de croissance du site

### Classification





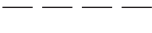
	Qualités exceptionnelles
	Hautes qualités
	Certaines qualités
	Pas de qualités particulières

## Partie de site


### Qualités

	<b>Qualités spatiales</b> Intensité de la cohésion spatiale à l'intérieur du tissu bâti et des espaces verts aménagés
	<b>Qualités historico-architecturales</b> Degré de spécificité régionale et historique du tissu bâti et des espaces verts aménagés




### Classification

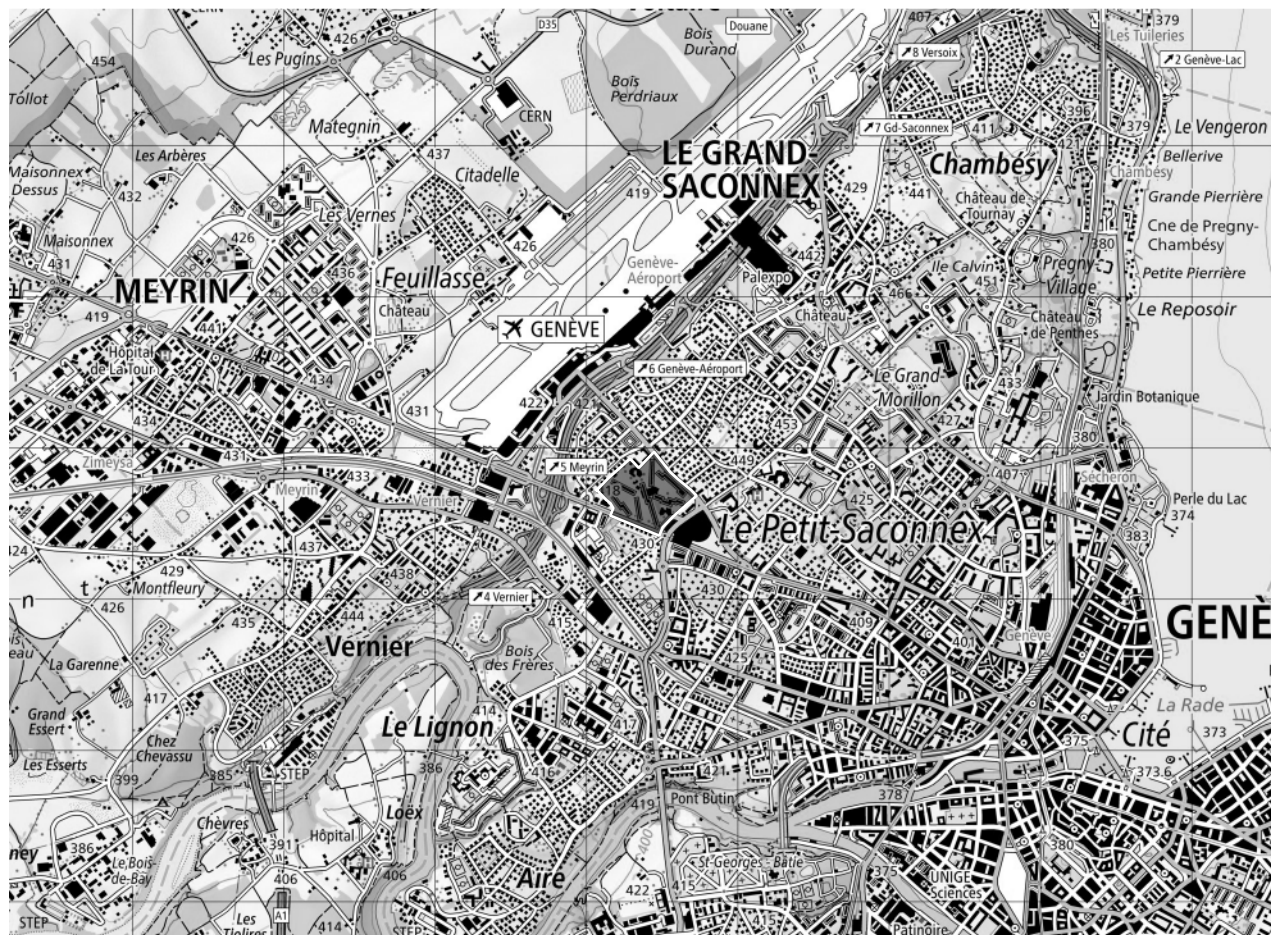
	Qualités exceptionnelles
	Hautes qualités
	Certaines qualités
	Pas de qualités particulières
	Qualités non-évaluées

### Objectif de sauvegarde

	<b>Objectif de sauvegarde A</b> Sauvegarde de la substance Sauvegarde de l'état existant en tant qu'espace agricole ou libre
	<b>Objectif de sauvegarde B</b> Sauvegarde de la structure
	<b>Objectif de sauvegarde C</b> Sauvegarde du caractère
	<b>Partie de site sensible</b>

## Observation

	Façonner la partie de site		Se différencie du reste de la partie de site		Affecte la partie de site
-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------



Base : carte nationale 1 : 50 000, 2015

## Qualification

### Qualités de situation



Pas de qualités de situation particulières – malgré la remarquable silhouette des immeubles aux gabarits étourdissants, en particulier vus depuis les grandes artères routières qui enserrant la cité – à cause des espaces environnants largement bâtis.

### Qualités spatiales



Hautes qualités spatiales justifiées par la disposition ingénieuse des immeubles qui confère à la fois un effet d'ouverture et de cloisonnement aux espaces extérieurs et une démultiplication au fil des déplacements des points de vue et des impressions au sein de la cité. Qualités soulignées par les espaces extérieurs – véritable paysage sculpté – généreusement aménagés et d'une grande fonctionnalité. Mention particulière pour l'effet de verticalité des espaces extérieurs conféré par la superposition des voies motorisées et piétonnes.

### Qualités historico-architecturales

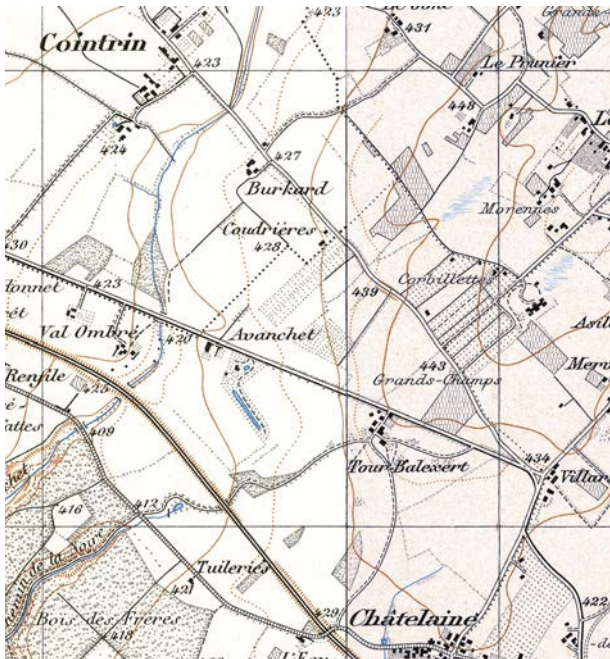


Hautes qualités historico-architecturales de la deuxième plus grande cité genevoise, comptant parmi les ensembles les plus aboutis de l'époque, comme témoin emblématique de la production de masse durant la période des Trente Glorieuses ; œuvre pionnière en matière de densité d'habitat et de compacité résultant de la mise en œuvre de nouvelles solutions architecturales, paysagères et constructives garantissant rapidité d'exécution et qualité. Globalement bon état de conservation du bâti et des espaces extérieurs, enrichis d'un mobilier urbain typique de l'époque.

# Développement de l'agglomération

Lorsque la décision fut prise d'ériger la deuxième plus grande cité-satellite genevoise sur la parcelle située le long d'un des principaux axes routiers entre la gare Cornavin et l'aéroport de Cointrin, le terrain était en grande partie occupé par une pépinière. La parcelle fut vendue à l'entrepreneur et promoteur immobilier zurichois Ernst Göhner qui convainquit les propriétaires et les autorités genevoises par un projet de grande qualité et maîtrise, défiant toute concurrence. Sept barres, accompagnées d'équipements collectifs répondant aux besoins quotidiens des habitants et enrichis d'espaces extérieurs aménagés, virent le jour entre 1970 et 1977. La cité a conservé de nos jours son caractère d'origine, malgré les interventions ponctuelles. Le quartier des Avanchets accueillait près de 5790 habitants en juin 2021.

Le terme « Avanchet » vient de la dénomination d'un nant qui s'écoule sur les terres entre l'actuel aéroport de Cointrin et la cité du Lignon, au nord de laquelle il se jette dans le Rhône.



Carte Siegfried 1 : 25 000, 1899

La première édition de la carte Siegfried, datée de 1899, montre que le terrain devant accueillir près de septante ans plus tard la future cité était situé en zone rurale.

Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, les parcelles autour de ce terrain se remplirent de villas et de maisons avec jardins – phénomène qui se prolongea tout au long du siècle. La construction dans les années 1920 de l'aéroport de Cointrin, comptant dès l'après-guerre parmi l'un des plus importants de Suisse, eut une

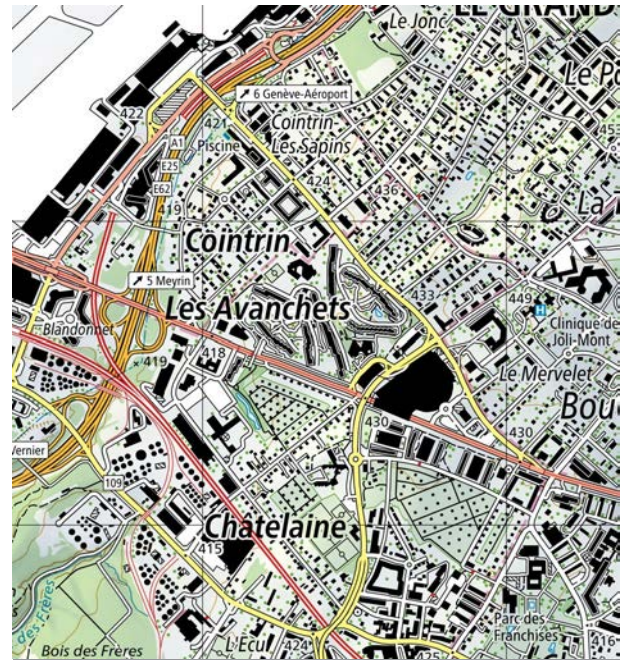
influence considérable sur le développement des communes de Meyrin et Vernier : de multiples entreprises et industries, dont le nombre ne cessa d'augmenter, s'y établirent, entraînant une forte hausse démographique dans les deux communes. Ce fut en toute logique que ces dernières furent choisies pour accueillir les grandes cités-satellites genevoises, prévues par les plans Marais (1945-1966) et par la loi sur le développement de l'agglomération urbaine de 1957 et destinées à héberger une grande partie du personnel de l'aéroport, des entreprises et des industries installées dans les alentours. La cité-satellite de Meyrin, née de la collaboration des bureaux Payot et Addor & Julliard, ouvrit la marche en mai 1960. À la même époque, le bureau Addor & Julliard planifiait la construction d'une cité-satellite à Vernier, de promotion entièrement privée, sur le dernier grand terrain disponible placé à un endroit stratégique entre la gare Cornavin et l'aéroport de Cointrin. Le terrain en question accueillait une pépinière appartenant à la famille Boccard-Tremblet. En janvier 1961, le bureau soumit un premier projet reposant sur une trame orthogonale qui motiva la même année le déclassement du terrain en zone d'expansion. En 1962, le retrait inattendu d'un des propriétaires du bien-fonds causa l'abandon provisoire du projet. Durant les six années qui suivirent, les infrastructures routières et commerciales des communes de Meyrin et de Vernier se développèrent considérablement, augmentant le potentiel du projet du bureau Addor & Julliard, devenu entretemps Julliard & Bolliger. Ce dernier ne lâcha pas prise et dessina en 1968 un nouveau projet – de plan masse organique et non plus orthogonale comme le premier – qui devait concilier les nouvelles vocations artisanale, industrielle et résidentielle de la région. Le bureau Julliard & Bolliger fut finalement écarté par l'entreprise zurichoise Ernst Göhner AG, qui parvint à racheter l'ensemble du terrain à l'hoirie Boccard pour une somme estimée à 30 millions de francs. En juin 1969, les architectes zurichois Peter Steiger et Walter Maria Förderer, tous deux actifs dans de précédents chantiers de Göhner, commencèrent à élaborer un avant-projet, avec l'assistance de l'architecte zurichois Franz Amrhein, impliqué auparavant dans la conception de l'Expo 64 et de la cité de Meyrin. Jürg P. Bransch, associé du bureau Steiger, fut nommé chef de projet et Walter Tangemann responsable de la programmation. L'entreprise IGECO, basée à Etoy, fut choisie en matière de système de préfabrication lourde. L'opération immobilière, une des plus audacieuses jamais réalisées dans le canton de Genève, naquit d'un partenariat inédit entre des instances sociales et un promoteur privé : faisabilité, rapidité d'exécution, rentabilité, qualité et mixité sociale (deux tiers des logements étant des HLM et des HCM) et intergénérationnelle (134 des 2233 appartements étant ré-

servés aux personnes âgées) atteignirent un degré élevé de perfectionnement grâce aux expériences assimilées dans le passé par l'entreprise Ernst Göhner AG, et ceci malgré les nombreuses contraintes imposées par le projet (coefficient d'utilisation du sol exigé à 1,3, exiguïté du terrain bordé de grandes artères de circulation, hauteur maximale des immeubles fixée à 45 mètres en raison du trafic aérien, respect des normes établies par l'entreprise Ernst Göhner). L'autorisation de construire fut accordée en été 1969 : sept barres de huit à quatorze niveaux, agencées selon une trame rappelant l'image d'une « araignée » ou d'un « papillon » selon les opinions, différents équipements collectifs indispensables au bon fonctionnement d'une entité autonome et des espaces extérieurs – architecturés et végétalisés – reliés par des réseaux piéton et motorisé superposés furent réalisés en à peine sept ans. Trois appartements-type permirent d'obtenir treize combinaisons d'appartements spacieux allant du studio au sept-pièces traversant. Le projet élaboré, révélateur du changement de paradigme de l'époque en matière de plan masse, permit de contrer un grand nombre de critiques formulées à la production de logements de masse.

Les architectes n'avaient imaginé initialement qu'un seul bâtiment scolaire, projet qui finit par évoluer en deux écoles distinctes de typologie modulaire destinées à occuper les espaces libres les plus vastes entre les barres. Jean Riodel, architecte genevois connu pour ses écoles de Carouge et de Balexert, remporta le concours ouvert en 1972.

Les aménagements extérieurs, fruit de réflexions et de recherches extrêmement poussées, dont la cité Sonnhalde à Adlikon servit de modèle, furent confiés à Christian Stern de l'Atelier Stern + Partner, assisté par Hans-Ulrich Weber, Klaus Holzhausen et Jürg Altherr. Le terrain plat de l'ancienne pépinière fut modelé de buttes et de talus et aménagé de parterres de gazon, d'arbres, de buissons, de chemins, d'aires de jeux, dont des bacs à sable et une pataugeoire, d'une promenade de marronniers, d'un amphithéâtre, d'un étang à grenouilles et d'esplanades. Le choix de l'emplacement et de l'essence de la végétation fut méticuleusement étudié : à titre d'exemple, les peupliers, à croissance rapide, furent plantés à proximité des immeubles pour servir de rideau, alors que les platanes, aux feuillages épais, prirent place en bordure des routes pour atténuer les nuisances sonores de la circulation. Le mobilier urbain, réalisé en partie de tuyaux ou d'éléments en béton préfabriqués recyclés, complètent les espaces extérieurs.

La cité, terminée en 1977, présente de nos jours globalement un bon état de conservation, malgré quelques interventions ponctuelles – pour certaines regrettables. Accueillant près de 20 % de la population de la commune de Vernier, le quartier des Avanchets comptait près de 5790 habitants en juin 2021.

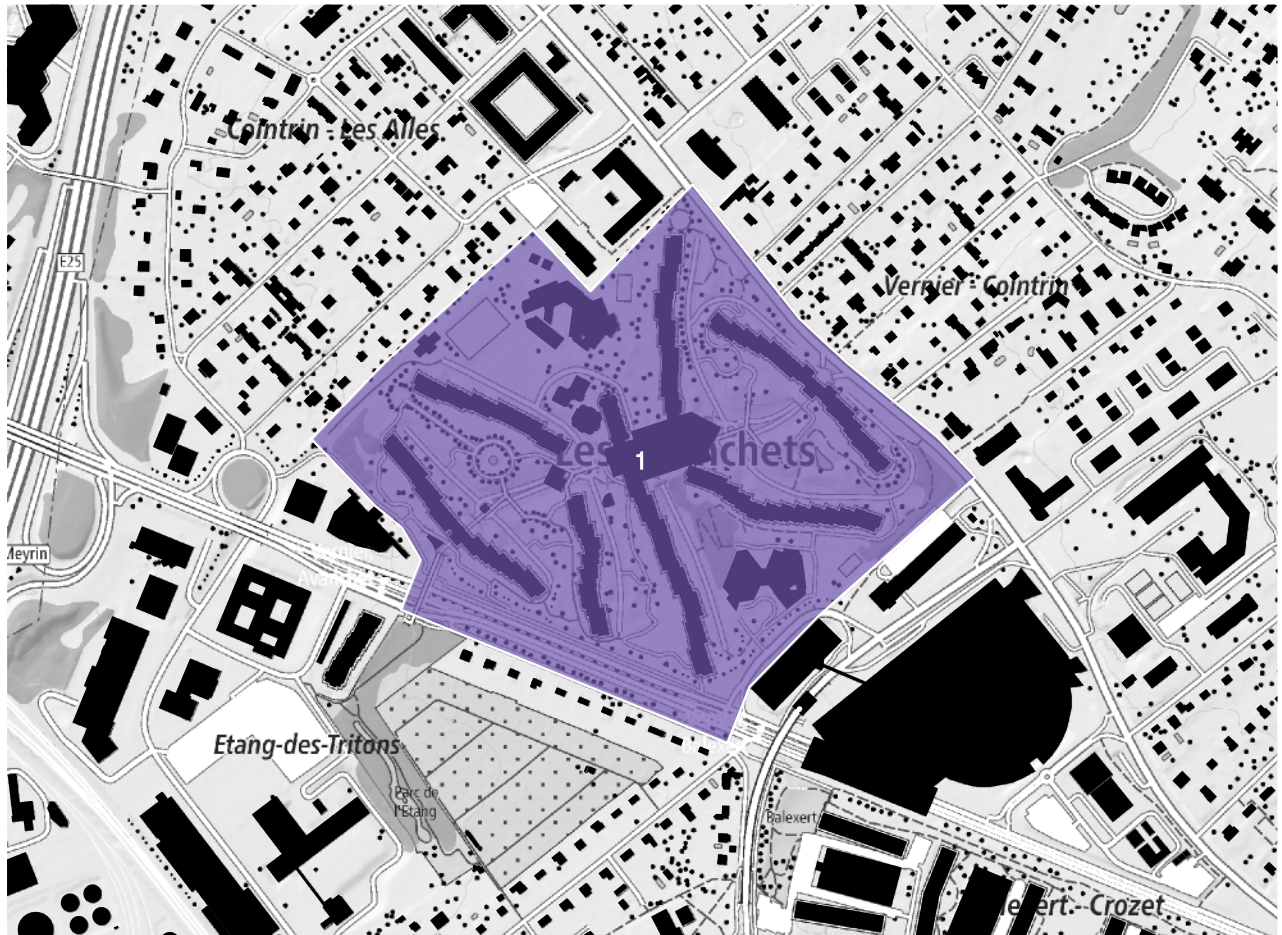


Carte nationale 1 : 25 000, 2015

# Le site actuel

---

La cité des Avanchets émerge sur un terrain délimité par de grandes artères routières et par des quartiers résidentiels et commerciaux aux gabarits variés. Elle est constituée de sept imposantes barres d'immeubles affichant des motifs colorés en façade. Cinq d'entre elles s'étendent de manière rayonnante depuis le centre commercial situé au cœur de la composition et deux autres, implantées parallèlement aux artères, cloisonnent l'intérieur et l'extérieur de la cité. Différents équipements collectifs, dont deux écoles, prennent place au cœur d'espaces extérieurs richement aménagés.



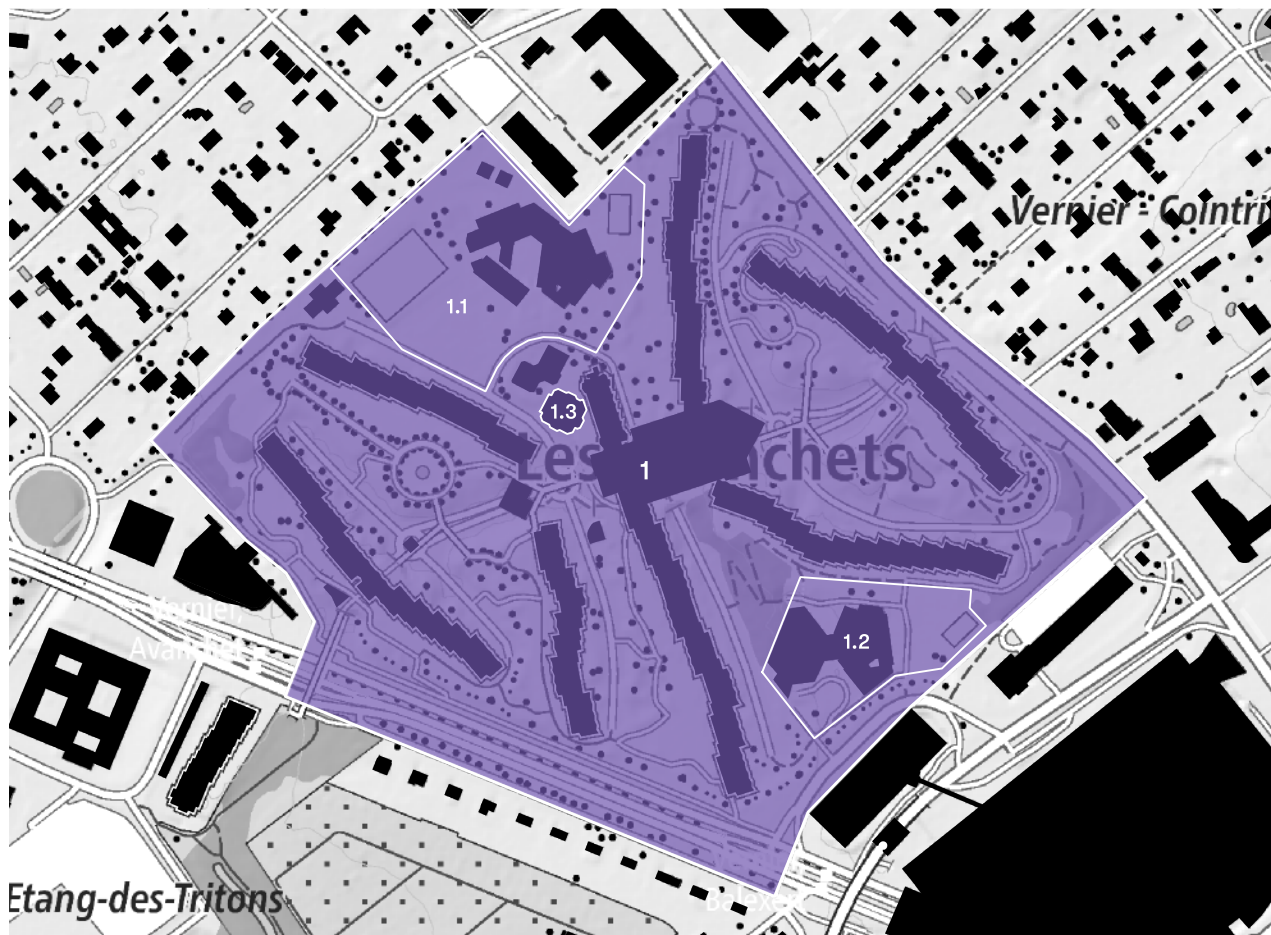
Base: swissTLM 1:7500, édition 2021, état de mise à jour 2015

## Parties de site

- 1 Cité des Avanchets** — Réalisation d'ensemble, sept barres d'immeubles décalés en plan, 8 à 14 niveaux, équipements collectifs, aménagements extérieurs arborisés, 1970-1977



Objectif de sauvegarde A



Base : swissTLM 1 : 5000, édition 2021, état de mise à jour 2015

# 1 Cité des Avanchets

Exploit de densité et de compacité, la cité se concentre sur un terrain étroit, initialement plat et transformé en paysage vallonné, qui est bordé par de grandes artères routières et des quartiers résidentiels et à usage tertiaire. Les réseaux motorisés et piétons internes sont répartis sur différents niveaux ; la route principale, qui passe sous deux barres, traverse d'est en ouest le bâti et se ramifie en voies secondaires qui rejoignent les garages souterrains. Réalisée entre 1970 et 1977, la cité se compose de sept barres d'immeubles décalés en plan qui comptent plus de 2200 logements : cinq barres sont agencées de manière radiale autour d'un centre commercial qui joue un rôle de pivot dans la composition ; deux autres, implantées parallèlement aux axes de transit méridional et septentrional, forment d'imposants murs de séparation entre l'espace de vie intérieur et les quartiers avoisinants. La hauteur des immeubles oscille entre huit et quatorze niveaux, conférant à l'ensemble sa silhouette caractéristique à l'image de montagnes. Les façades, plissées et formées de panneaux Eternit-Pelichrom colorées, affichent des motifs gigantesques, employés pour éviter l'effet de monotonie et ramener l'échelle – surdimensionnée des barres – à celle de l'individu. Les balcons aux orientations variées contribuent de surcroît à l'animation des façades.

Au nord-ouest du centre commercial se situent un lieu de culte (1.3), un centre médical et l'école Avanchet-Jura (1.1), flanquée d'un terrain de sport et d'une crèche, alors qu'au sud-est prend place l'école Avanchet-Salève (1.2). Les espaces extérieurs sont généreusement aménagés d'aires de jeux et lieux de rencontre et de promenade. Chemins, passerelles et plateformes relient ces différents espaces, enrichis d'une végétation luxuriante se présentant sous la forme de parterres engazonnés, bosquets, arbres en ordre isolé, allées et buissons astucieusement disposés pour atténuer les gabarits vertigineux des immeubles et surgissant par endroits des niveaux inférieurs dévolus à la circulation motorisée. Un mobilier urbain, résultant en partie du surplus d'éléments préfabriqués, complète ces aménagements.



Objectif de sauvegarde A  
Sauvegarde de la substance

Appartient à la  
partie de site :

—

Inclut les parties de site :

—

Parties de site  
analogues/similaires :

—



## Qualités spatiales



Hautes qualités spatiales justifiées par la disposition ingénieuse des immeubles créant une alternance entre ouverture et cloisonnement de l'espace et une démultiplication des échappées visuelles au sein de la cité ; aménagements extérieurs très fonctionnels et d'une grande diversité. Mention particulière pour l'effet de verticalité des espaces extérieurs conféré par la superposition des voies motorisées et piétonnes.

## Qualités historico-architecturales



Hautes qualités historico-architecturales de la cité en vertu de son rôle pionnier dans l'élaboration de réponses quant aux exigences de densité d'habitation et de compacité ; mise en œuvre ingénieuse de nouvelles solutions constructives, architecturales et paysagères par les architectes du bureau Steiger + Partner AG, Walter Maria Förderer, Franz Amrhein, et les architectes-paysagistes de l'Atelier Stern + Partner. Globalement bon état de conservation du bâti et des aménagements extérieurs.

## Signification

Signification importante comme principale composante bâtie du site qui constitue la deuxième plus grande cité genevoise, hébergeant près d'un cinquième de la population communale et une des cités les plus abouties de la période des Trente Glorieuses, tant du point de vue architectural et urbanistique que paysager ; plus grand ensemble jamais réalisé de l'entreprise Ernst Göhner AG.

### 1.1 École Avanchet-Jura



Établissement scolaire de typologie modulaire, volumétrie complexe, un à trois niveaux, toits plats, structure et éléments préfabriqués en béton, avec salle de gymnastique et piscine, 1972-1974, agr. 1992 ; préaux en partie arborisés

### 1.2 École Avanchet-Salève



Établissement scolaire de typologie modulaire, volumétrie complexe, un à quatre niveaux, toits plats, structure et éléments préfabriqués en béton, avec volume de plan hexagonal abritant salle de gymnastique et salle de fêtes, toit à trois pans, 1974-1976, transf. 1980 ; préaux en partie arborisés

### 1.3 Church for the Nations



Anc. centre œcuménique, act. lieu de culte de l'Église évangéliste pentecôtiste, volume composite aux angles coupés, deux niveaux, toit plat, socle en béton apparent, façades enduites, fenêtres carrées, 1973-1977, transf. 2000/2014

# Recommandations

---

## **Voir également les recommandations générales de sauvegarde selon l'art. 24 des directives concernant l'ISOS (DISOS) du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Le caractère unitaire et cohérent de l'ensemble doit être à tout prix conservé. Il convient en particulier de veiller, lors d'éventuels travaux d'isolation et de rénovation, à la préservation de la polychromie et de la matérialité originelles des immeubles.

Il est recommandé de porter une attention particulière à la conservation des équipements collectifs comme les écoles, le centre médical, le lieu de culte et le centre commercial, faisant partie intégrante de la planification originelle et ayant déjà subi des transformations, parfois irréversibles.

Les aménagements paysagers, composante essentielle de la réalisation, constituent une œuvre d'art en soi : ils doivent être préservés dans leur intégralité, tant du point de vue de la variété et richesse de la végétation que du mobilier urbain.

# Mesures de protection existantes

---

## **Canton**

Plan directeur

## **Commune**

Plans d'affectation

---

# Bibliographie

Amsler Christine, Jardin, jardins. Trois siècles d'histoire des jardins à Genève, Gollion 2008.

ASP Landschaftsarchitekten, Jakob Michael (dir.), asp : architecture du paysage, Genève 2012.

« Avanchet-Parc, Vernier, Genève », Das Werk 63 (12), 1976, pp. 832-837.

Bächer Max, Walter Maria Förderer : architecture – sculpture, Neuchâtel 1975.

Bachmann Heini et al., Göhnerswil : le capitalisme et la construction de logement. Recherche sur les conditions et les effets de l'industrie privée du logement : l'exemple de « Sunnebüel », ensemble construit à Volketswil, près de Zurich, par l'entreprise générale Ernst Göhner S.A., Genève 1974.

Bohnenblust Jean-Daniel, Fernex Florence, « Les Avanchets, une cité aux petits soins », Temps présent, Radio Télévision Suisse RTS, 22.12.2011. En ligne : <<https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/3571813-les-avanchets-une-cite-aux-petits-soins.html?anchor=3672971#3672971>>, consulté le 10.01.2019.

Charollais Isabelle, Lamunière Jean-Marc, Nemeč Michel, L'architecture à Genève 1919-1975, 2 vol., Office du patrimoine et des sites, Genève 1999.

Courtau Catherine (dir.), XX<sup>e</sup> : un siècle d'architectures à Genève : promenades, Genève 2009.

Département du territoire, Office du patrimoine et des sites, Recensements architecturaux du canton de Genève.

Eisinger Angelus, « Göhnerswil revisited », Archithese 2, 2003, pp. 38-41.

Fetzer Fanni, « Das Gesicht: Walter Maria Förderer », Du: die Zeitschrift der Kultur 62 (723), février 2002, p. 6.

Förderer Walter Maria, Kirchenbau von heute für morgen? Fragen heutiger Architektur und Kunst, Zurich 1964.

Förderer Walter Maria, Schöpferischsein, Saint-Gall 1985.

Furter Fabian, Schoeck-Ritschard Patrick, Göhner Wohnen, Wachstumseuphorie und Plattenbau, Baden 2013.

Furter Fabian, Schoeck-Ritschard Patrick, « La construction standardisée pour les classes moyennes », Patrimoine 2, 2013, pp. 9-11.

Géoportail du canton de Genève. En ligne : <<https://www.etat.ge.ch/geoportail/pro>>, consulté le 10.01.2019.

Graf Franz, Marino Giulia, Avanchet-Parc : « cité de conception nouvelle et originale », Gollion 2020.

Holzhausen Klaus, « Hof des Quartierzentrums der Siedlung Sonnhalde in Adlikon Zürich », Anthos 14 (2), 1975, pp. 6-9.

Holzhausen Klaus, « Die vielfältigen Aussenräume der Siedlung Sonnhalde in Adlikon », Anthos 15 (3), 1976, pp. 3-19.

Hotz Stephan, « Das schiefe Bild von Göhnerswil », in : NZZ Digital, publié le 04.11.2010, consulté le 10.01.2019.

Liste des jardins historiques ICOMOS. En ligne : <<http://www.icomos.ch>>, consulté le 10.01.2019.

Nosedo Irma, « Lernen von Adlikon?: Interview mit Angelus Eisinger, Bruno Krucker und Peter Steiger », Hochparterre 16, 2003, pp. 16-17.

Pittard Pierre, Profil de Vernier : des champs aux cités, Vernier 1975.

Pittard Pierre, « Vernier », in : Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), version du 03.01.2015. En ligne : <<https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/002925/2015-01-03>>.

Société d'histoire de l'art en Suisse (éd.), Jura, Jura bernois, Neuchâtel, Vaud, Genève, Berne 2011 (Guide artistique de la Suisse, tome 4a).

Statistiques du canton de Genève. En ligne : <<https://www.ge.ch>>, consulté le 13.01.2019.

Stoffler Johannes, Sonnhalde Regensdorf, Aussenraum, Inventarblatt, Zurich 2015.

Vitrosearch. En ligne : <<https://vitrosearch.ch>>, consulté le 11.01.2019.

#### Impressum

1<sup>re</sup> version 06.2021

Entrée en vigueur  
01.04.2023

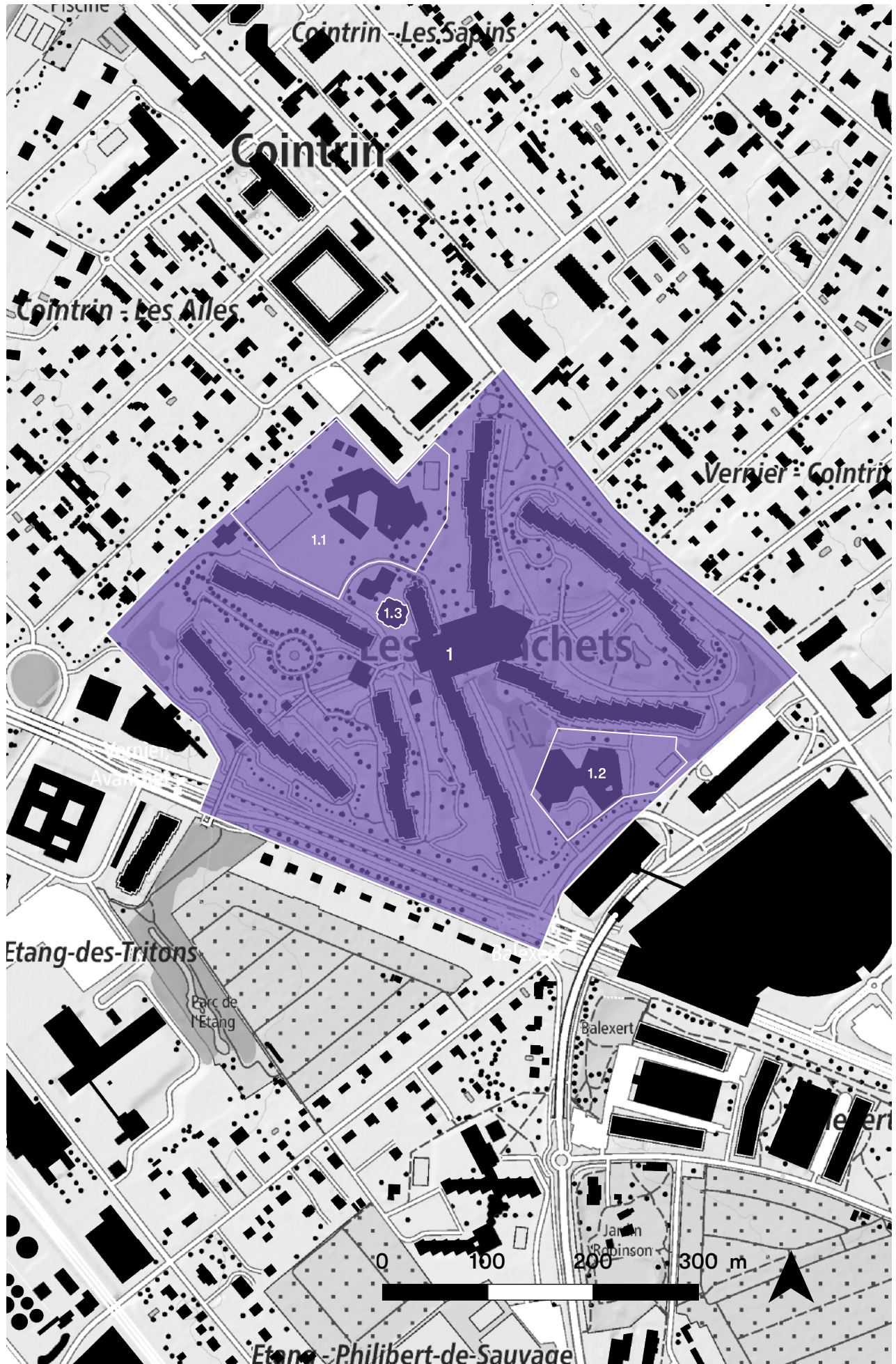
Coordonnées du site  
2497419/1119707

Cartes  
Office fédéral de  
topographie

ISOS  
Inventaire fédéral des sites  
construits d'importance  
nationale à protéger en Suisse

Éditeur  
Département fédéral  
de l'intérieur DFI  
Office fédéral de  
la culture OFC  
Section Culture du bâti  
CH-3003 Berne

[www.isos.ch](http://www.isos.ch)  
[isos@bak.admin.ch](mailto:isos@bak.admin.ch)



- |                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #6a5acd; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Objectif de sauvegarde A | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #32cd32; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Objectif de sauvegarde C | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Partie de site                  |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #4169e1; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Objectif de sauvegarde B | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #808080; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Partie de site sensible  | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; border: 1px solid black; border-radius: 50%; margin-right: 5px;"></span> Observation |